



AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Développement

**rapport
annuel**

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	4
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	10
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	17
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	19
comptes annuels	23
<i>bilan</i>	24
<i>actif</i>	24
<i>passif</i>	25
<i>hors-bilan</i>	26
<i>compte de résultat</i>	27
<i>annexes</i>	28
<i>règles & méthodes comptables</i>	28
<i>évolution actif net</i>	31
<i>compléments d'information</i>	32
inventaire	39
résolutions	47

Gestionnaire financier par délégation	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	AVIVA INVESTORS FRANCE AVIVA VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président Directeur Général Madame Frédérique NAKACHE Administrateurs AVIVA VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX Monsieur André PETIT Madame Frédérique NAKACHE Monsieur Jean-François CHAMBON

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant notamment sur les marchés actions français ou de la zone Euro ou le marché obligataire de la zone Euro et en se comparant à l'indicateur de référence composite: 60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant :

- 60% CAC 40® : Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 35% JPM EMU : Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis) ;
- 5% CAC Mid & Small® : Cet indice action est composé de l'ensemble des valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60® et CAC Small®. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer le portefeuille à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions...

La SICAV est éligible à la réglementation dite « DSK ». Le portefeuille pourra être investi :

- entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de la zone Euro, et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% à 15% maximum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.
- entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance ou instruments du marché monétaire français ou de la zone Euro,

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8. Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable..

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

La SICAV sera investie, entre 60% et 100% de l'actif net, aux actions de sociétés cotées ou non cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ; dont une poche de 5 à 15% en titres conformes à la réglementation dite « DSK » (actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non et sociétés financières d'innovation), directement ou par le biais de parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront, entre 60% et 100% de l'actif net, de la France et, entre 0% et 40% de l'actif net de la zone Euro. Les titres détenus pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de tous les secteurs économiques et seront libellés en euro.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV pourra être investie, entre 0% et 40% de l'actif net, aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Ces OPC pourront appartenir aux catégories suivantes : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions[, les taux ou les devises,] ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FIA, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FIA.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : La SICAV sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements de la SICAV, l'actionnaire s'expose aux risques suivants :

Risques Principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous Souscripteurs.

La SICAV est destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance souscrits auprès d'Aviva Vie.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent, notamment dans le cadre de la réglementation dite « DSK », un OPC majoritairement investi sur les actions françaises et qui acceptent le niveau de risque inhérent à ces marchés.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Les actions de la SICAV n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de la SICAV.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de la SICAV.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 9 juin 1987.
- Date de création de la Sicav : 28 juillet 1987.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2021.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la

levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et +26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

Dans ce contexte, des rotations sectorielles se sont enchaînées en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt avec tantôt une surperformance des valeurs sensibles à la hausse des taux (financières, énergie, valeurs cycliques) et tantôt une surperformance des valeurs sensibles au maintien de taux d'intérêt bas (valeurs de qualité, défensives, de croissance). Finalement, ce sont les valeurs dites « value » qui ont enregistré la plus forte performance sur la période : les banques, l'automobile, les valeurs sidérurgiques, l'énergie, les valeurs technologiques figurent en tête du classement alors que les valeurs pharmaceutiques, les « Utilities », l'immobilier, les valeurs de consommation défensives, les télécoms se sont retrouvées en queue de peloton.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark du fonds.

La poche Actions

Nous avons renforcé la dimension cyclique du portefeuille en début d'exercice en renforçant les produits de base et en faisant des arbitrages en ce sens au sein des secteurs. Nous avons ainsi renforcé Peugeot devenu Stellantis en allégeant Michelin, Atos en prenant des profits sur Cap Gemini, Bouygues en réduisant Vinci ou Essilor Luxottica avec des ventes de Danone.

Nous avons vendu Unibail-Rodamco et sommes désormais absents du secteur immobilier.

Nous sommes redevenus plus prudents en début d'été, et avant renforcé la pharmacie en renforçant Sanofi et avons vendu Accor.

Vivendi a distribué à ses actionnaires les actions de sa filiale dans la musique, Universal Music Group. Nous avons revendu une partie des actions reçues dans UMG et renforcé Vivendi qui présentait une décote exagérée.

Un poids important du CAC40, le secteur du luxe, a été attaqué avec les déclarations du président chinois sur la « prospérité commune » faisant craindre que le principal moteur de croissance du secteur ne se grippe. Nous avons mis à profit ces baisses pour renforcer Kering tout en gardant une forte sous-exposition au secteur.

Sur les segments des petites capitalisations boursières, nous avons effectué des ventes sur McPhy Energy, Baikowski, HighCo, Wallix, Groupe Gorgé, Eos Imaging et Mauna Kea et avons procédé à des achats sur Clasquin, Spartoo, Aures Technologie.

En fin d'exercice, les secteurs les plus représentés en relatif au CAC40 sont les media, les services informatiques, les services aux collectivités, l'énergie et les financières. Les secteurs les plus sous-représentés sont ceux de la consommation.

La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de la poche Taux sont les suivantes :

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse du prix de l'énergie (pétrole, gaz). Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2021 mais réduisant toutefois l'exposition à mesure que les valorisations augmentaient.

Dans un environnement marqué par les incertitudes sur le plan économique et sanitaire nous avons conservé une sensibilité du portefeuille proche de celle de l'indice de référence pendant une majorité de l'année en adoptant cependant une approche opportuniste afin de bénéficier tactiquement de mouvements de taux lorsque les valorisations nous paraissaient excessives. Le fonds a eu ainsi une sensibilité supérieure à celle de l'indice à la mi-mai lorsque le niveau des taux nous paraissait trop élevé et une sensibilité inférieure à celle de l'indice à la suite de la baisse des taux survenue en juillet dont l'amplitude ne nous semblait pas justifiée.

Contrairement à l'année passée, la valeur relative intra zone euro n'a pas été une thématique majeure en 2021, la Banque Centrale Européenne et sa politique monétaire très accommodante stabilisant les écarts de taux à partir de mars. Dans un environnement de taux extrêmement bas nous avons conservé une surpondération du Portugal et de l'Italie tout au long de l'année puis de l'Espagne (réduisant celle du Portugal) à partir de juin, une surpondération des pays « semi-cœur » (Finlande puis Belgique) ainsi qu'une sous-pondération des pays « cœur ».

Le crédit, enfin, a constitué un autre moteur de performance sur l'exercice, offrant une diversification par rapport aux rendements des dettes souveraines. Ce moteur a été utilisé durant l'ensemble de l'exercice sur la partie courte de la courbe des taux (jusqu'à 5 ans environ) en substitution des dettes d'Etats offrant des rendements peu attractifs. Nous avons ainsi maintenu des positions sur des émetteurs du secteur privé bénéficiant d'une notation élevée (« Investment grade ») par les principales agences de notation. La sélectivité et la granularité sont restés des priorités importantes dans le cadre de la gestion de notre exposition au crédit.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 21,32% contre 22,98% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	4 193 510,16	4 281 048,07
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	206 671,64	354 531,83
SANOFI	193 724,37	218 866,54
MCPHY ENERGY	-	367 787,99
SCHNEIDER ELECTRIC SA	96 845,30	243 812,82
ESSILOR LUXOTTICA SA	76 264,34	149 797,06
TOTAL ENERGIES SE	-	208 517,96
AIRBUS BR BEARER SHS	57 884,34	138 808,56
KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	-	189 367,65
BELGIUM 0% 22/10/2031	150 849,40	32 551,20

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Résultat et affectation des sommes distribuables de l'exercice

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020 - 2021 de 27 541,80 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice :	60,85 €
- Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	27 602,65 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- de la capitalisation des plus-values enregistrées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 911 227,95 € ;
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 1 050 458,58 € ;

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 1 961 686,53 €.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,61 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus d'actions françaises : 0,43 €
- Revenus d'actions étrangères avec convention : 0,18 €

L'assemblée générale constate qu'un acompte unitaire de 0,61€, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 08 décembre 2021 sur décision du conseil d'administration réuni le 22 novembre 2021.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du conseil qu'il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2020-2021. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants ou des personnes à eux apparentées ;
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote ;
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 100%.

Levier net : 102%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Madame Frédérique NAKACHE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES
- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur d'AVIVA DIVERSIFIE

Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE

Monsieur André PETIT

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS IMMOBILIERES
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Jean-François CHAMBON

- Administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE
- Administrateur d'AVIVA VALEURS FRANCAISES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aviva Développement

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Aviva Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Aviva Développement constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Koestner', with a stylized flourish at the end.

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	16 090 689,00	15 121 182,96
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 241 789,54	9 320 439,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 357 482,27	5 029 566,64
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	485 253,19	768 788,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	854,00	854,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 310,00	1 534,83
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	71 355,78	22 717,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71 355,78	22 717,98
Comptes financiers	4 337,05	11 084,73
Liquidités	4 337,05	11 084,73
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	16 166 381,83	15 154 985,67

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	14 099 545,44	14 051 915,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	911 227,95	358 131,35
• Report à nouveau	346,88	168,34
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 050 458,58	678 680,99
• Résultat de l'exercice	27 602,65	3 862,31
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	16 089 181,50	15 092 758,32
Instruments financiers	5 310,00	1 534,83
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 310,00	1 534,83
Autres opérations	-	-
Dettes	71 890,33	54 099,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71 890,33	54 099,49
Comptes financiers	-	6 593,03
Concours bancaires courants	-	6 593,03
Emprunts	-	-
Total du passif	16 166 381,83	15 154 985,67

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	321 770,00	295 160,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	260 170,84	214 357,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	62 117,58	76 656,24
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	322 288,42	291 013,52
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-157,04	-476,97
• Autres charges financières	-117,23	-128,19
Total (II)	-274,27	-605,16
Résultat sur opérations financières (I - II)	322 014,15	290 408,36
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-294 472,35	-288 427,58
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	27 541,80	1 980,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	60,85	1 881,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	27 602,65	3 862,31

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

exercice

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour Perfs + frais ;

10/03/2021 : SFDR.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



Devise	30.09.2021	30.09.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	15 092 758,32	17 975 281,36
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	84 442,92	759 681,44
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 216 050,25	-2 643 495,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 469 905,20	1 305 982,46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-308 041,44	-559 570,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 064,43	91 990,79
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-16 030,39	-131 152,32
Frais de transaction	-10 860,59	-10 706,17
Différences de change	620,98	-65,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 951 570,81	-1 485 378,54
- Différence d'estimation exercice N	3 401 838,95	1 450 268,14
- Différence d'estimation exercice N-1	1 450 268,14	2 935 646,68
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	6 844,83	-3 934,83
- Différence d'estimation exercice N	5 310,00	-1 534,83
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 534,83	2 400,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 585,12	-207 854,92
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 541,80	1 980,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	16 089 181,50	15 092 758,32

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	148 908,73	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	5 208 573,54	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	321 770,00	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	5 208 573,54	-	-	148 908,73
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 337,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	321 770,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	52 148,23	344 391,83	228 479,48	1 065 455,91	3 667 006,82
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 337,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	321 770,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	590,58	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		71 355,78
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		54 600,23
Coupons à recevoir		11 438,16
Dépôts de garantie (versés)		5 317,39
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		71 890,33
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		44 091,13
Frais provisionnés		24 024,20
Débiteurs et créiteurs divers		3 775,00
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	257	84 442,92	6 549	2 216 050,25
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,79
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	468 973,94
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	346,88	168,34
Résultat	27 602,65	3 862,31
Total	27 949,53	4 030,65
Affectation		
Distribution	27 848,94	3 636,22
Report à nouveau de l'exercice	100,59	394,43
Capitalisation	-	-
Total	27 949,53	4 030,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	45 654	51 946
Distribution unitaire	0,61	0,07
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	911 227,95	358 131,35
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 050 458,58	678 680,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 961 686,53	1 036 812,34
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 961 686,53	1 036 812,34
Capitalisation	-	-
Total	1 961 686,53	1 036 812,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	16 089 181,50	15 092 758,32	17 975 281,36	19 373 806,10	21 208 457,71
Nombre d'actions en circulation	45 654	51 946	58 268	64 190	68 139
Valeur liquidative	352,41	290,54	308,49	301,81	311,25
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,61	0,07	3,64	2,80	2,60
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	11,44	4,63

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 28 juillet 1987.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	218,00	30 210,44	EUR	0,19
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	4 208,00	583 144,64	EUR	3,62
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	3 769,00	433 811,90	EUR	2,70
FR0014000JX7	ALCHIMIE	PROPRE	1 300,00	17 316,00	EUR	0,11
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	2 041,00	67 046,85	EUR	0,42
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	6 251,00	165 401,46	EUR	1,03
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	1 633,00	75 362,95	EUR	0,47
FR0013183589	AURES TECHNOLOGIES	PROPRE	2 150,00	62 995,00	EUR	0,39
FR0000120628	AXA	PROPRE	12 528,00	301 736,88	EUR	1,88
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	2 098,00	33 987,60	EUR	0,21
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	6 292,00	348 828,48	EUR	2,17
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	2 378,00	85 370,20	EUR	0,53
FR0013530102	CABASSE GROUP SA	PROPRE	6 915,00	40 452,75	EUR	0,25
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	1 064,00	191 679,60	EUR	1,19
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	928,00	14 425,76	EUR	0,09
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	1 395,00	32 433,75	EUR	0,20
FR0004152882	CLASQUIN	PROPRE	500,00	32 100,00	EUR	0,20
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	4 829,00	281 240,96	EUR	1,75
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	8 311,00	99 283,21	EUR	0,62
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	3 156,00	186 361,80	EUR	1,16
FR0011490648	ECOSLOPS SA	PROPRE	5 857,00	57 867,16	EUR	0,36
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	13 119,00	148 795,70	EUR	0,92
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	2 659,00	440 064,50	EUR	2,74
FR0010501692	GENERIX GROUP SA	PROPRE	9 723,00	90 034,98	EUR	0,56
FR0011799907	GENOMIC VISION	PROPRE	4 145,00	1 919,55	EUR	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000062671	GROUPE GORGE SA	PROPRE	9 585,00	145 116,90	EUR	0,90
FR0000054231	HIGH CO	PROPRE	22 705,00	127 602,10	EUR	0,79
FR0000121485	KERING	PROPRE	445,00	274 120,00	EUR	1,70
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	947,00	337 936,95	EUR	2,10
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	305,00	108 839,25	EUR	0,68
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 843,00	1 142 844,30	EUR	7,10
FR0010609263	MAUNA KEA TECHNOLOGIES	PROPRE	31 455,00	34 097,22	EUR	0,21
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	4 540,00	79 132,20	EUR	0,49
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	762,00	101 193,60	EUR	0,63
FR0010095596	ONXEO	PROPRE	20 099,00	11 074,55	EUR	0,07
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	9 516,00	88 993,63	EUR	0,55
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	1 373,00	261 831,10	EUR	1,63
FR0011950641	PIXIUM VISION	PROPRE	39 837,00	41 828,85	EUR	0,26
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	3 252,00	189 461,52	EUR	1,18
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	8 546,00	710 001,68	EUR	4,41
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	3 405,00	489 979,50	EUR	3,05
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	3 950,00	107 420,25	EUR	0,67
FR00140043Y1	SPARTOO SAS	PROPRE	8 000,00	48 880,00	EUR	0,30
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	2 154,00	42 347,64	EUR	0,26
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	15 674,00	259 812,22	EUR	1,61
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	4 831,00	182 442,72	EUR	1,13
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	414,00	140 801,40	EUR	0,88
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	1 571,00	132 215,36	EUR	0,82
FR0010120402	THERACLION	PROPRE	15 675,00	28 450,13	EUR	0,18
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	15 626,00	645 900,71	EUR	4,01
NL00150001Y2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	3 952,00	91 350,48	EUR	0,57
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	3 902,00	103 246,92	EUR	0,64
FR0014005GA0	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA RGT 01/10/21	PROPRE	3 902,00	2 801,64	EUR	0,02
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 709,00	154 066,35	EUR	0,96
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	8 171,00	89 104,76	EUR	0,55

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010131409	WALLIX GROUP SA	PROPRE	6 524,00	177 779,00	EUR	1,10
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	1 049,00	69 244,49	EUR	0,43
Total Action				10 241 789,54		63,66
Obligation						
XS1647404554	ALD SA 0.875% 18/07/2022	PROPRE	100 000,00	101 159,99	EUR	0,63
BE0000352618	BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	114 871,00	113 517,82	EUR	0,71
ES0000012I32	BONOS Y OBLIG DE 0.5% 31/10/2031	PROPRE	110 000,00	110 638,19	EUR	0,69
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	130 000,00	136 988,35	EUR	0,85
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	1 000,00	1 038,56	EUR	0,01
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	32 000,00	35 064,17	EUR	0,22
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	21 000,00	18 911,00	EUR	0,12
FR0011417591	BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	PROPRE	100 000,00	115 281,38	EUR	0,72
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	33 000,00	34 503,18	EUR	0,21
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	130 000,00	132 948,92	EUR	0,83
IT0005416570	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/09/2027	PROPRE	40 000,00	41 537,54	EUR	0,26
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	130 000,00	131 017,14	EUR	0,81
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	100 000,00	103 834,71	EUR	0,65
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	100 000,00	108 147,08	EUR	0,67
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	5 000,00	4 645,35	EUR	0,03
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	29 000,00	29 012,76	EUR	0,18
DE0001102507	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	39 000,00	40 002,03	EUR	0,25
DE0001102390	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	PROPRE	110 000,00	115 810,90	EUR	0,72
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	24 000,00	25 291,59	EUR	0,16
FI4000480488	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	PROPRE	10 000,00	8 775,59	EUR	0,05
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	7 000,00	7 364,62	EUR	0,05
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	37 050,00	35 068,28	EUR	0,22
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	30 000,00	31 205,89	EUR	0,19
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	60 000,00	73 702,27	EUR	0,46
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	10 000,00	15 655,04	EUR	0,10
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	110 000,00	110 468,38	EUR	0,69

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	100 000,00	99 468,00	EUR	0,62
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	31 354,00	30 768,41	EUR	0,19
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	32 086,00	24 898,92	EUR	0,15
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	63 305,00	60 617,30	EUR	0,38
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	80 000,00	83 900,50	EUR	0,52
FR0013250560	FRANCE 1% 25/05/2027	PROPRE	70 000,00	75 579,59	EUR	0,47
FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	PROPRE	14 000,00	15 661,53	EUR	0,10
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	30 000,00	34 242,14	EUR	0,21
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	44 985,00	52 382,09	EUR	0,33
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	11 424,00	13 889,78	EUR	0,09
FR0013415627	FRENCH REPUBLIC 0.0% 25/03/2025	PROPRE	30 000,00	30 579,60	EUR	0,19
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	30 000,00	31 062,72	EUR	0,19
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	2 952,00	2 820,79	EUR	0,02
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	58 205,00	65 225,72	EUR	0,41
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	7 914,00	10 224,36	EUR	0,06
DE0001102572	GERMANY 0% 15/08/2052	PROPRE	50 000,00	45 447,80	EUR	0,28
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	100 000,00	108 545,81	EUR	0,67
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	10 000,00	10 703,80	EUR	0,07
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	13 990,00	16 215,26	EUR	0,10
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	10 000,00	9 830,50	EUR	0,06
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	40 000,00	40 545,41	EUR	0,25
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	120 000,00	122 515,15	EUR	0,76
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	51 000,00	48 496,35	EUR	0,30
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	77 000,00	77 666,31	EUR	0,48
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	30 000,00	32 495,56	EUR	0,20
IT0003256820	ITALIAN REPUBLIC 5.75% 01/02/2033	PROPRE	20 000,00	30 442,80	EUR	0,19
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	91 000,00	97 981,32	EUR	0,61
IT0003934657	ITALY 4% 01/02/2037	PROPRE	30 000,00	41 379,50	EUR	0,26
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	72 000,00	72 975,67	EUR	0,45
XS2388457264	KFW 0% 15/09/2031	PROPRE	15 000,00	14 993,10	EUR	0,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	10 000,00	10 107,50	EUR	0,06
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	3 000,00	3 217,32	EUR	0,02
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	7 553,00	6 292,65	EUR	0,04
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	67 397,00	72 152,50	EUR	0,45
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	72 239,00	81 654,18	EUR	0,51
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	20 000,00	24 181,08	EUR	0,15
BE0000331406	KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	20 000,00	33 268,70	EUR	0,21
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	20 000,00	33 800,07	EUR	0,21
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	7 500,00	12 379,18	EUR	0,08
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	39 000,00	41 308,26	EUR	0,26
NL0010071189	KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	PROPRE	10 000,00	13 027,25	EUR	0,08
ES0000012F43	KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	PROPRE	20 000,00	20 793,12	EUR	0,13
ES00000128S2	KINGDOM OF SPAIN 0.65% 1 30/11/2027	PROPRE	120 000,00	148 908,73	EUR	0,93
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	22 000,00	20 437,57	EUR	0,13
ES0000012B88	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	PROPRE	4 000,00	4 389,53	EUR	0,03
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	20 000,00	22 995,10	EUR	0,14
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	2 000,00	2 413,86	EUR	0,02
ES00000128C6	KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	PROPRE	13 000,00	18 143,90	EUR	0,11
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	10 000,00	15 250,07	EUR	0,09
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	20 000,00	33 481,97	EUR	0,21
ES00000120N0	KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	20 000,00	33 928,01	EUR	0,21
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	40 000,00	40 978,96	EUR	0,25
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	20 000,00	17 954,90	EUR	0,11
FR0010394437	LA POSTE 4.25% 08/11/21 *EUR	PROPRE	50 000,00	52 148,23	EUR	0,32
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	40 000,00	40 530,00	EUR	0,25
FR0010916924	OAT 3.5% 25/04/26	PROPRE	30 000,00	35 934,73	EUR	0,22
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	5 989,00	11 389,96	EUR	0,07
FR0000571150	OAT 6% 25/10/25	PROPRE	20 000,00	26 498,48	EUR	0,16
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	134 000,00	142 248,91	EUR	0,88
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	8 000,00	7 472,65	EUR	0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	57 000,00	60 023,90	EUR	0,37
AT0000A1VGK0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	PROPRE	60 000,00	63 186,16	EUR	0,39
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	13 000,00	11 568,83	EUR	0,07
AT0000A1K9F1	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	PROPRE	10 000,00	12 305,43	EUR	0,08
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	10 000,00	12 866,91	EUR	0,08
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	10 000,00	15 888,48	EUR	0,10
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	10 430,00	10 559,47	EUR	0,07
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	14 000,00	14 128,49	EUR	0,09
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	89 000,00	94 539,81	EUR	0,59
IT0005244782	REPUBLIC OF ITALY 1.2% 01/04/2022	PROPRE	90 000,00	90 775,70	EUR	0,56
IT0005086886	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 15/04/2022	PROPRE	150 000,00	152 456,14	EUR	0,95
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	26 000,00	25 502,67	EUR	0,16
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	90 000,00	96 850,30	EUR	0,60
IT0005127086	REPUBLIC OF ITALY 2% 01/12/2025	PROPRE	50 000,00	54 546,53	EUR	0,34
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	35 000,00	40 259,22	EUR	0,25
IT0005162828	REPUBLIC OF ITALY 2.70% 01/03/2047	PROPRE	1 000,00	1 204,53	EUR	0,01
IT0005217390	REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	PROPRE	37 000,00	43 833,18	EUR	0,27
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	65 000,00	82 174,69	EUR	0,51
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	45 000,00	57 268,97	EUR	0,36
IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	PROPRE	60 000,00	74 204,44	EUR	0,46
IT0005363111	REPUBLIC OF ITALY 3.85% 01/09/2049	PROPRE	9 000,00	13 166,28	EUR	0,08
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	13 000,00	13 556,57	EUR	0,08
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	9 909,00	11 452,63	EUR	0,07
PTOTEKOE0011	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	PROPRE	10 000,00	11 657,16	EUR	0,07
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	4 000,00	4 657,97	EUR	0,03
PTOTE5OE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	10 000,00	15 227,34	EUR	0,09
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	20 000,00	23 726,27	EUR	0,15
ES0000012F84	SPAIN 0% 30/04/2023	PROPRE	100 000,00	100 918,50	EUR	0,63
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	31 000,00	30 601,59	EUR	0,19

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012124	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	8 000,00	7 940,22	EUR	0,05
Total Obligation				5 357 482,27		33,30
O.P.C.V.M.						
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	25,00	244 160,75	EUR	1,52
FR0000014268	AVIVA VALEURS FRANÇAISES	PROPRE	2 917,00	224 813,19	EUR	1,40
LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	PROPRE	65,00	16 279,25	EUR	0,10
FR0010620633	WHITE KNIGHT VIII-1	PROPRE	6 100,00	854,00	EUR	0,01
Total O.P.C.V.M.				486 107,19		3,02
Total Valeurs mobilières				16 085 379,00		99,98
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-5 310,00	-5 310,00	EUR	-0,03
Total APPELS DE MARGES				-5 310,00		-0,03
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 775,00	-3 775,00	EUR	-0,02
Total AUTRES				-3 775,00		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-44 091,13	-44 091,13	EUR	-0,27
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	3 746,47	3 746,47	EUR	0,02
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	684,45	590,58	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	54 600,23	54 600,23	EUR	0,34
Total BANQUE OU ATTENTE				14 846,15		0,09
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	5 317,39	5 317,39	EUR	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				5 317,39		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-24 024,20	-24 024,20	EUR	-0,15
Total FRAIS DE GESTION				-24 024,20		-0,15
Total Liquidités				-12 945,66		-0,08
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX101221	EURO BUND 1221	PROPRE	-1,00	2 920,00	EUR	0,02
IK1101221	EURO-BTP FU 1221	PROPRE	-1,00	2 390,00	EUR	0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				5 310,00		0,03
Total Futures				5 310,00		0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	15 626,00	10 313,16	EUR	0,06
Total Action				10 313,16		0,06
Obligation						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	130,00	585,00	EUR	0,00
IT0005244782	ITALY 1.2% 04/2022	ACHLIG	90,00	540,00	EUR	0,00
Total Obligation				1 125,00		0,01
Total Coupons				11 438,16		0,07
Total Aviva Développement				16 089 181,50		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2022

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2020 - 2021.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020 - 2021 de 27 541,80 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice :	60,85 €
- Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	27 602,65 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- de la capitalisation des plus-values enregistrées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 911 227,95 € ;
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 1 050 458,58 € ;

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 1 961 686,53 €.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,61 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus d'actions françaises :	0,43 €
- Revenus d'actions étrangères avec convention :	0,18 €

L'assemblée générale constate qu'un acompte unitaire de 0,61 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 08 décembre 2021 sur décision du conseil d'administration réuni le 22 novembre 2021.

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2019 - 2020	0,07	0,07	-
2018 - 2019	3,64	3,64	-
2017 - 2018	2,80	2,80	-

Cinquième résolution

Ratification du renouvellement du mandat de Madame Frédérique NAKACHE en qualité d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de Madame Frédérique NAKACHE arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, celle-ci décide de ratifier son renouvellement pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.